



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 87146

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le fait que, dans des musées, des spectacles, des événements divers, en France et à l'étranger, des tarifs réduits sont accordés aux personnes en retraite sur justification de leur statut de retraité. Or il n'existe pas dans notre pays de document, sous une forme pratique, permettant une telle justification (la notification de la pension de retraite ou l'attestation fiscale annuelle envoyée par les caisses de retraite indiquent le montant de la pension, ce dont n'ont pas à connaître des tiers). Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas envisageable de faire établir par la caisse nationale d'assurance vieillesse et les autres caisses de même nature une carte de retraité, facilitant ainsi l'accès des retraités à des prix avantageux à la culture et à certaines activités.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87146

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9439

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)